



Lyon, le 18 octobre 2021

Objet : Pénurie des professionnels, les personnes en situation de handicap et leurs familles sont les victimes collatérales d'un secteur médico-social abandonné

Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,
Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs,

Le secteur médico-social connaît, aujourd'hui en France, une crise profonde, sans pareille, représentant **un grave danger pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap**.

Près de 2000 personnes en situation de handicap, familles et professionnels se sont mobilisés le 6 octobre pour faire entendre leur inquiétude devant une situation qui se dégrade rapidement et devient dramatique pour elles. Vous trouverez en pièce jointe une synthèse de cette journée ainsi que la lettre au Président de la République qu'elles ont remise au représentant du Préfet.

Depuis de nombreuses années, les professionnels médico-sociaux accompagnent sans relâche, jours et nuits, les personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement. Ils sont à leur écoute, veillent à leur bien-être, à leur participation à la société, à leur santé, à leur sécurité, répondent de leur mieux à leurs besoins et à leurs attentes. Pourtant, ces professionnels travaillent le plus souvent dans l'ombre. Et ce sentiment d'invisibilité ne fait que se renforcer depuis le début de la crise sanitaire.

Epuisés, ignorés, non reconnus à la hauteur de leurs compétences et de leurs engagements, les professionnels médico-sociaux sont de plus en plus nombreux à quitter le secteur du handicap.

Dans tous les territoires, **les associations** sont confrontées à ce problème et peinent à recruter des professionnels qualifiés : 120 postes vacants en Haute-Savoie, 116 en Loire-Atlantique, 53 en Savoie, 50 dans les Hauts-de-Seine... Dans le département du Rhône et la Métropole de Lyon, nous comptons 240 postes vacants rien que dans les quatre associations les plus importantes.

Même les agences d'intérim n'arrivent plus à combler le manque de professionnels.

Or, ces professionnels médico-sociaux formés et qualifiés **sont la clé de voûte indispensable à la France pour garantir une réelle effectivité des droits des personnes en situation de handicap** : le droit à l'éducation, le droit de se nourrir, de se loger, d'avoir accès à un emploi, aux soins et de participer pleinement à la vie en société...

Ces pénuries ont d'ores et déjà des effets délétères sur l'accompagnement quotidien des personnes en situation de handicap, que ce soit en établissement ou au domicile.

Dans notre département, certaines associations manquent tellement de professionnels qu'elles ne peuvent plus assurer les actes les plus quotidiens et essentiels à la vie : toilettes ou aide aux repas. Les familles ont dû prendre le relai parce qu'elles ont été contraintes d'interrompre ou de réduire fortement des services... Un véritable retour en arrière de 60 ans pour notre pays.



L'engagement de ces professionnels doit ENFIN être reconnu au même titre que les autres acteurs du soin.

Nous demandons une application stricte des mesures d'augmentation et de revalorisation salariales du Ségur de la Santé pour TOUS les professionnels médico-sociaux du handicap, sans inégalité de traitement, avec notamment la revalorisation nette mensuelle de 183 euros ainsi qu'une reconnaissance réelle de ces métiers et de leurs expertises.

Défendre ces métiers essentiels pour que les personnes en situation de handicap soient actrices de leur vie, c'est permettre à tous, personnes accompagnées, familles et professionnels, de vivre sans attendre !

Qui pourrait accepter un accompagnement du handicap à plusieurs vitesses ? Pour ces métiers déjà peu attractifs, peu reconnus et peu rémunérés, une concurrence intolérable est induite par le gouvernement, entre catégories de professionnels et catégorie de populations vulnérables.

Nous dénonçons cette situation alarmante qui met en péril la qualité de l'accompagnement, et donc viole les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Elles sont, ainsi que leurs familles, victimes collatérales d'une politique qui les ignore. Agissez #avec nous pour dénoncer cette situation intolérable !

- Nous savons que les possibilités d'amendement lors de la discussion budgétaire au parlement cet automne sont restreintes mais nous comptons sur vous pour porter la voix des personnes en situation de handicap et leurs familles et dénoncer leur situation, notamment à l'occasion de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale (Article 29).
- En effet, l'article 29 du projet de loi vise les personnels soignants et certains personnels non soignants d'établissements et services pour personnes âgées et en situation de handicap, **mais seulement si la structure est financée par la Sécurité sociale**. Les salariés d'un foyer d'hébergement financé par le département sont, par exemple, exclus de la mesure.
- Nous vous invitons également à interroger le gouvernement par question écrite ou orale pour obtenir des engagements de la part de l'Etat. Pour ce faire, nous vous proposons le texte, sur la page ci-après.

Nous comptons sur votre mobilisation pour que les personnes en situation de handicap, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent quotidiennement ne soient pas oubliés une fois de plus !

Veuillez agréer, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, Mesdames les Sénatrices et Messieurs les Sénateurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Collectif handicap 69
Marie-Laurence Madignier, Présidente



Proposition de question parlementaire

Mme XXX/ Monsieur XXX s'adresse à Monsieur Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé sur les conséquences du Ségur de la Santé pour le secteur du handicap.

Le 13 juillet 2020, à l'issue du Ségur de la santé, les fonctionnaires de la fonction publique hospitalière des établissements de santé et des EPHAD ont bénéficié d'une augmentation de salaire de 183 €. Les personnels de ces établissements du secteur privé ont obtenu une hausse salariale de 160 €. Le 11 février 2021, cette revalorisation salariale a été étendue aux personnels des établissements publics du secteur social et médico-social, suite aux négociations menées par Michel LAFORCADE.

Cependant les personnels travaillant dans le secteur privé non lucratif étaient toujours exclus de toute augmentation salariale malgré leur engagement quotidien auprès des plus vulnérables.

Par ces mesures, le gouvernement a créé une iniquité supplémentaire en défaveur des salariés du secteur privé à but non lucratif, alors qu'il y avait déjà un écart avec les salaires proposés dans le secteur sanitaire ou libéral. Cette différence de traitement fait que certains professionnels qui exercent le même métier, parfois dans un même établissement, se voient traités de manière différente.

Cette situation est fortement préjudiciable pour les personnes en situation de handicap et leurs familles : dans tous les territoires, les associations sont confrontées à ce problème et peinent à recruter des professionnels qualifiés (120 postes vacants en Haute-Savoie, 116 en Loire-Atlantique, 53 en Savoie, 240 dans le Rhône, 50 dans les Hauts-de-Seine...). Dans certains départements, les associations manquent tellement de professionnels qu'elles ne peuvent plus assurer les actes les plus quotidiens et essentiels à la vie : toilettes ou aide aux repas. Les familles ont dû prendre le relai parce que certaines associations ont été contraintes d'interrompre des services...

Les mesures contenues dans le projet de loi de financement de sécurité sociale ont douché les espoirs d'une amélioration à court terme : en effet, l'article 29 du PLFSS vise les personnels soignants et certains personnels non soignants d'établissements et services pour personnes âgées et en situation de handicap, mais seulement si la structure est financée par la Sécurité sociale. Les salariés d'un foyer d'hébergement financé par le département sont, par exemple, exclus de la mesure.

Mme XXX// Monsieur XXX demande donc au ministre quels engagements il compte prendre afin de mettre un terme à cette situation délétère qui porte préjudice aux professionnels de l'accompagnement et fait des personnes en situation de handicap et leurs familles les victimes collatérales d'une politique qui les ignore.